



**UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2024-2025

**Licence mention Philosophie
+ LAS 3 Philosophie**

Conseil de Gestion : avis favorable le 04/07/2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue circular stamp.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **LEPINE Samuel**, samuel.lepine@uca.fr

Parcours, Niveau 1 à 3	Réfèrent Pédagogique	Adresse e-mail
Philosophie - LAS 3	M. Lepine	samuel.lepine@uca.fr

Contact en scolarité : AUGHEARD Laetitia, Laetitia.augheard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Non contrôlée
Assiduité aux TP	Non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 60 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution ou neutralisation à l'EC Absence injustifiée => l'étudiant.e est déclaré.e défaillant.e dès la 1ère absence injustifiée à l'EC

Un appel peut être fait dans le cadre de l'accompagnement des étudiant.e.s à la réussite

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés
Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.
Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.
Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 3 absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Aucun stage obligatoire de N1 à N3		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Réfèrent stage pour la formation : Galinon Henri (henri.galinon@uca.fr)

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Majeure	S1 : UE 10 à 16 S2 : UE 20 à 24	36	X		
Mineures	S1 : UE10, 11, 12, 14 S2 : UE20, 21, 22, 23	18	X		
Transversales	S2 : UE 25 et 26	6	X		

Niveau 2 - Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Majeure	S3 : UE 30 à 35 S4 : UE 40 à 45	36	x		
Mineures	S3 : UE1, 2, 3, 30, 31, 32,34, 36, 37, 38 S4 : UE1, 2, 40, 41, 43, 46, 47	15	x		
Transversales	S3 : UE 39 S4 : UE 48 et 49	9	x		

Niveau 3 - Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Majeure	S5 : UE 50 à 55 S6 : UE 60 à 65	36	x		
Mineures	S5 : UE1, 2, 3, 56, 57, 58 S6 : UE1, 2, 66, 67	15	x		
Transversales	S5 : UE 59 S6 : UE 68 et 69	9	x		

Niveau 3 - Licence Accès Santé Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Majeure	S5 : UE 50 à 55 S6 : UE 60 à 65	36	x		
Mineures	S5 : UE 56 à 58 S6 : UE 66 et 67	15	x		
Transversales	S5 : UE 59 S6 : UE 68 et 69	9	x		

Licence Philosophie - NIVEAU 1

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **21** crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
1	MAJEURE	UE 10 : Esthétique et culture 1	3													
		EC : Esthétique et culture 1		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 11 : Philosophie morale et politique 1	3													
		EC : Philosophie morale et politique 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H	
		UE 12 : Histoire de la philosophie contemporaine 1	3													
		EC : Histoire de la philosophie contemporaine 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H	
		UE 13 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 1	3													
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H	
		UE 14 : Texte philosophique	3													
		EC : Texte philosophique		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 15 : MTU disciplinaire + MTU adapté	3													
		EC : MTU disciplinaire + MTU adapté		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 16 : Esprit critique et culture scientifique	3													
		EC : Esprit critique et culture scientifique		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		MINEURE ARTS DU SPECTACLE														
		UE 10 : Cinéma, histoire et société	3													
		EC : Cinéma, histoire et société		1	EvT		1	E	3h	1	E	2h	1	E	2h	
		UE 11 : Cinéma, naissance d'un art	3													
		EC : cinéma, naissance d'un art		1	EvT		1	E	3h	1	E	2h	1	E	2h	
		UE 12 : Histoire de la musique 1	3													
		EC : Histoire de la musique 1		1	EvT		1	E	2h	1	A		1	A		

		MINEURE LETTRES (3 UE à choisir parmi UE 10 - UE 11 - UE 12 - UE 13)													
1	MINEURE	HISTOIRE LITTÉRAIRE 1 (1 UE au choix)													
		UE 10A : Histoire littéraire 1 : Prog A	3												
		EC : Hist. littéraire 1 : Programme A		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 10B : Histoire littéraire 1 : Prog B	3												
		EC : Hist. littéraire 1 : Programme B		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 10C : Histoire littéraire 1 : Prog C	3												
		EC : Hist. littéraire 1 : Programme C		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 10 : Hist. littéraire : Littérature antique	3												
		EC : Hist. littéraire : Littérature antique		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 11 : Introduction à la linguistique	3												
		EC : Introduction à la linguistique		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 12 : Langues et Cultures de l'Antiquité (1 EC au choix) :	3												
		EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
		EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
		LITTÉRATURE COMPAREE S1 (1 UE au choix)													
		UE 13A : Littérature comparée : Progr A	3												
		EC : Litt. Comparée : Programme A		1	EvC	100	2	E + O	2h/15-30mn	1	E	2h	1	E	2h
UE 13B : Littérature comparée : Progr B	3														
EC : Litt. comparée: Programme B		1	EvC	100	2	E + O	2h/15-30mn	1	E	2h	1	E	2h		
UE 13C : Littérature comparée : Progr C	3														
EC : Litt. comparée: Programme C		1	EvC	100	2	E + O	2h/15-30mn	1	E	2h	1	E	2h		
1	MINEURE	MINEURE SOCIOLOGIE : UE 10 + UE 11 ou UE 12													
		UE 10 : Fondamentaux	6												
		EC 1 : CM Introduction à la sociologie		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC 2 : CM Introduction à l'anthropologie		0,5	EvC	100	2	E	30 mn et 1h	1	E	1h	1	E	1h
		(choix) UE 11 : Evolution socio-économique de la France contemporaine	3												
		EC : CM Evolution socio-économique de la France contemporaine		1	EvC	100	3	A (1)	30 mn	3	A (1)	30 mn	1	A (1)	30 mn
		(choix) UE 12 : Psychologie sociale	3												
EC : CM Introduction à la psychologie sociale		1	EvT		1	E	1h30	1	A (3)		1	E	1h30		
		30													

2	MAJEURE	UE 20 : Histoire de la philosophie moderne 1	3												
		EC : Histoire de la philosophie moderne 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 21 : Histoire de la philosophie contemporaine 2	3												
		EC : Histoire de la philosophie contemporaine 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 22 : Philosophie morale et politique 2	3												
		EC : Philosophie morale et politique 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 23 : Métaphysique	3												
		EC : Métaphysique		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
	UE 24 : Logique	3													
	EC : Logique		1	EvC	90/10	2	E + A	2 H	1	E	2H	1	E	2H	
	TRANSVERSAL	UE 25 : MTU/O2i/MDD	3												
		EC 1 : MTU disciplinaire		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		EC 2 : O2i		1	EvT		2	A		2	A		1	E	2H
		EC 3 : Module Développement Durable													
UE 26 : Langue vivante (1 EC au choix)		3													
LANSAD Allemand			Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)												
LANSAD Italien															
LANSAD Espagnol															
LANSAD Néerlandais															
LANSAD Portugais															
LANSAD Polonais															
LANSAD Russe															
LANSAD Anglais															
MINEURE ARTS DU SPECTACLE - (UE 20 OU UE REOPASS + UE21 + UE23)															
UE 20 : Histoire du théâtre au 18ème siècle	3														
EC : Histoire du théâtre au 18ème siècle		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h		
UE 21 : Histoire de la musique 2	3														
EC : Histoire de la musique 2		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h		
UE 25 : Artistes et sociétés	3														
EC : Artistes et sociétés		1	EvT	100	1	E	3h	1	E	2h	1	E	2h		
UE REOPASS	3														
EC : RéoPass		1	EVC	100	2	A** + O		1	O	20 min	1	O	20 min		
MINEURE LETTRES (3 UE à choisir parmi UE 20 - UE 21 - UE 22 - UE 23 ou UE 20 ou REOPASS)															
HISTOIRE LITTÉRAIRE 2 (1 UE au choix)															
UE 20A : Histoire littéraire 2 : Progr A	3														
EC : Hist. littéraire 2 : Programme A		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h		

2	MINEURE	UE 20B : Histoire littéraire 2 : Progr B	3													
		EC : Hist. littéraire 2 : Programme B		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
		UE 20C : Histoire littéraire 2 : Progr C	3													
				1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
		LITTÉRATURE FRANCAISE 2 (1 UE au choix)														
		UE 21A : Litt. Française 2 : Progr A	3													
		EC : Litt. française: Programme A		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn	
		UE 21B : Litt. Française 2 : Progr B	3													
		EC : Litt. française: Programme B		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn	
		UE 22 : Langues et Cultures de l'Antiquité (1 EC au choix):	3													
		EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h	
		EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h	
		EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn	
		EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn	
		LITTÉRATURE COMPAREE OU ANTIQUE (1 UE au choix)														
		UE 23A : Litt. comparée : Progr A	3													
		EC : Litt. Comparée : Programme A		1	EvC	100	2	E et O	2h/15-30mn	1	E	2h	1	E	2h	
UE 23B : Litt. comparée : Progr B	3															
EC : Litt. comparée: Programme B		1	EvC	100	2	E et O	2h/15-30mn	1	E	2h	1	E	2h			
UE 20 : Hist. littéraire antique S2	3															
EC : Histoire littéraire antique S2-S4		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h	1	E	2h			
UE REOPASS	3															
EC : RéoPass		1	EVC	100	2	A** + O		1	O	20 min	1	O	20 min			
MINEURE SOCIOLOGIE																
UE 20 : Fondamentaux S2	3															
EC 2 : CM Sociologie de l'éducation		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H			
Choix 1 : UE 21 ou UE REOPASS																
UE 21 : Normes et déviances	3															
EC : CM Normes et déviances		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h			
UE REOPASS	3															
EC : RéoPass		1	EVC	100	2	A** + O		1	O	20 min	1	O	20 min			
Choix 2 : UE 20 ou UE 22																
UE 20 : Fondamentaux S2	3															
EC 1 : CM Méthodes des sciences sociales		1	EvC	100	3	A(1)	30 mn	3	A(1)	30 mn	1	A(1)	30mn			
UE 22 : Actualités	3															
EC : CM Actualités sociales		1	EvC	100	2	A (1) + E	30 mn+1h	1	E	1h	1	E	1h			
	30															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S2 UE 24 : 90% devoir sur table de 2h + 10 % QCM

S1 UE 10 UE 14 - UE 15 - UE 16 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S2 UE 25 - MTU : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S2 UE 25 - O2i : nature de l'épreuve "Autre" : 2 documents numériques à rendre sur l'ENT

S2 UE 25 - Module Développement Durable : Module de développement durable : Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

Mineure Arts du spectacle : UE 12 et UE 14 : nature de l'épreuve "Autre" : exercice pratique lié au domaine artistique et culturel étudié ou devoir maison, dossier

Mineure sociologie : A (1) : QCM en ligne

S2 UE Réopass : A** : Travail à rendre

Licence Philosophie - NIVEAU 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **27** crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	MAJEURE	UE 30 : Métaphysique 2	3												
		EC : Métaphysique 2		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	E	4H
		UE 31 : Epistémologie 1	3												
		EC : Epistémologie 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 32 : Histoire de la philosophie moderne 2	3												
		EC : Histoire de la philosophie moderne 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 33 : Logique 2	3												
		EC : Logique 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 34 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 2	3												
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 2		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
TRANSVERSAL	UE 35 : Texte philosophique en langue étrangère	3													
	UE 6 : Texte philosophique en langue étrangère		1	EvC	100	2	O et E		1	O	1H	1	O	1H	
	UE 39 : Langue vivante (1 langue au choix)	3													
	LANSAD Allemand		Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)												
	LANSAD Italien														
	LANSAD Espagnol														
	LANSAD Néerlandais														
	LANSAD Portugais														
LANSAD Polonais															
LANSAD Russe															
LANSAD Anglais															
	MINEURE DISCIPLINAIRE PHILOSOPHIE														
	UE 36 : MTU disciplinaire	3													
	EC : MTU disciplinaire		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	

3

MINEURE

UE 37 : Séminaire - Philosophie 1 OU Séminaire - Préparation concours	3												
EC : Séminaire - Philosophie 1		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
EC : Séminaire - Préparation concours		1	EvC	100	2	E		2	A		1	A	
UE 38 : Séminaire - Histoire de la philosophie 1	3												
EC : Séminaire - Hist de la philosophie 1		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
MINEURE ARTS DU SPECTACLE													
UE 30 : Cinéma documentaire	3												
EC : Cinéma documentaire		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	E	2h
UE 32 : Histoire du théâtre 19ème siècle	3												
EC : Histoire du théâtre 19ème siècle		1	EvT/EvC	50	3	E	3h	1	E	3h	1	E	2h
UE 34 : Musiques populaires modernes	3												
EC : Musiques populaires modernes		1	EvT/EvC	50	3	E + A + O	2h	1	E	2h	1	E	2h
MINEURE LETTRES (3 UE à choisir)													
HISTOIRE LITTÉRAIRE 3 (1 UE au choix) :													
UE 30A : Hist. littéraire 3 : Progr A	3												
EC : Hist. littéraire 3 : Programme A		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 30B : Hist. littéraire 3 : Progr B	3												
EC : Hist. littéraire 3 : Programme B		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 30C : Hist. littéraire 3 : Progr C	3												
EC 3 : Hist. littéraire 3 : Programme C		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
LITTÉRATURES LM S3 (1 UE au choix) :													
UE 31A : Litt. française : Progr A	3												
EC : Litt. française : Programme A		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
UE 31B : Litt. française : Progr B	3												
EC : Litt. française : Programme B		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
UE 31C : Littérature de jeunesse	3												
EC : Littérature de jeunesse		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
UE 30 : Littérature antique	3												
EC : Littérature antique		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h	1	E	2h
UE 32 : Langues et Cultures de l'Antiquité (1 EC au choix) :	3												
EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h
EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h
EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h	1	E	3h	1	O	30min
EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn

	EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h	1	E	2h	1	O	30mn	
3	MINEURE	MINEURE SOCIOLOGIE													
		UE 30 : Fondamentaux	3												
		EC 1 : CM Auteurs et théories		1	EvC	100		A(1) + E	30mn+2h		E	2h		E	2h
		UE 31 : Problèmes démographiques contemporains	3												
		EC : CM Problèmes démographiques contemporains		1	EvT		1	A (1)	1h	1	A (1)	1h	1	A (1)	1h
		UE 32 : Genre et socialisation	3												
		EC : CM Genre et socialisation		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		MINEURE LETTRES-ADMINISTRATION													
		UE 1 : Droit constitutionnel	3												
		EC : Droit constitutionnel		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15mn
		UE 2 : Finances publiques	3												
		EC : Finances publiques		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		UE 3 : Histoire du monde	3												
		EC : Histoire du monde		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		MINEURE LETTRES-SCIENCES													
		UE 1 : Métiers de l'enseignement et de l'éducation	3												
		EC : Métiers de l'enseignement et de l'éducation		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		UE 2 : Mathématiques	3												
EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30		
UE 3 : Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière	3														
EC : Sciences Physiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	O	15 mn		
	30														
MINEURE	UE 40 : Philosophie morale et politique 3	3													
	EC : Philosophie morale et politique 3		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H	
	UE41 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 3	3													
	EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 3		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	20min	
	UE 42 : Histoire de la philosophie moderne	3													
EC : Histoire de la philosophie moderne 3		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H		

4	MAJ	UE 43 : Prepro : Histoire de la philosophie contemporaine	3												
		OU Métiers de l'enseignement													
		EC : Prepro : Histoire de la philosophie contemporaine		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1h
		UE 44 : Epistémologie formelle 1	3												
		EC : Epistémologie formelle 1		1	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	3h
		UE 45 : Métaphysique 3	3												
		EC : Métaphysique 3		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1h
4	TRANSVERSAL	UE 48 : Langue vivante (1 langue au choix)	3												
		LANSAD Allemand		Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)											
		LANSAD Italien													
		LANSAD Espagnol													
		LANSAD Néerlandais													
		LANSAD Portugais													
		LANSAD Polonais													
		LANSAD Russe													
		LANSAD Anglais													
		UE 49 : UE Projet Professionnel Personnel (1 PPP au choix)	3												
EC : PPP		Listes et modalités des PPP proposés par l'UFR Lettres disponibles sur le site lettres.uca.fr													
4	MINEURE	MINEURE SPECIALISATION PHILOSOPHIE													
		UE 46 : Séminaire - Histoire de la philosophie 2	3												
		EC : Séminaire - Histoire de la philosophie 2		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
		UE 47 : Séminaire - Philosophie 2	3												
		EC : Séminaire - Philosophie 2		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
		MINEURE ARTS DU SPECTACLE : UE 41 + UE 40 ou UE 43													
		UE 41 : Dramaturgie musicale	3												
		EC : Dramaturgie musicale		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 43 : Scènes du monde	3												
		EC : Scènes du monde		1	EvC	100	2	E + A	2h	1	A	2h	1	A	2h
		MINEURE LETTRES (2 UE à choisir)													
		LITTERATURES S4 (1 UE au choix) :													
		UE 40A : Litt. française : Progr A	3												
EC : Litt. française : Programme A		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn		
UE 40B : Litt. française : Progr B	3														
EC : Litt. française : Programme B		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn		

	UE 40C : Littérature de jeunesse	3													
	EC : Littérature de jeunesse		1	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	O	30mn	
	UE 40 : Littérature antique	3													
	EC : Littérature antique		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h	1	E	2h	
	UE 41 : Langues et cultures de l'antiquité S4 (1 EC au choix) :	3													
	EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h	
	EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h	
	EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h	1	E	3h	1	O	30min	
	EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn	
	EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn	
	EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h	1	E	2h	1	O	30mn	
	MINEURE LETTRES-ADMINISTRATION														
	4	UE 1 : Géopolitique	3												
		EC : Géopolitique		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
UE 2 : Histoire politique		3													
EC : Histoire politique			1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00	
MINEURE LETTRES-SCIENCES															
UE 1 : Langue française		3													
EC : Langue française			1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00	
UE 2 : Mathématiques		3													
EC : Mathématiques			1	EvT		1	E	1H00	1	E	1H00	1	E	1H00	
MINEURE SOCIOLOGIE															
UE 40 : Sociologie des territoires		6													
EC 1 : CM Sociologie urbaine			0,5	EvC	100	2	A (3)		1	A (3)		1	A (3)		
EC 2 : CM Sociologie rurale			0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3 UE 34 - 36 - 37 -38 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S4 UE 41 - 43 - 46 -47 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

Mineure Arts du spectacle : UE 34 ET UE 43 : nature de l'épreuve "Autre" : exercice pratique lié au domaine artistique et culturel étudié, devoir maison, dossier

Mineure Sociologie : A (1) QCM en ligne - A (3) Devoir maison

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont

Licence Philosophie - NIVEAU 3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **39** crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	MAJEURE	UE 50 : Métaphysique 4	3													
		EC : Métaphysique 4		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 51 : Epistémologie 2	3													
		EC : Epistémologie 2		1	EvT		1	E	4H	1	E	4h	1	O	1H	
		UE 52 : Histoire de la philosophie moderne 4	3													
		EC : Histoire de la philosophie moderne 4		1	EvT		1	E	4H	1	E	4h	1	O	1H	
		UE 53 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 4	3													
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 4		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 54 : Texte philosophique en langue étrangère	3													
		EC : Texte philosophique en langue étrangère		1	EvC	100	2	O et E		1	O	1h	1	O	1H	
		UE 55 : Philosophie morale et politique 4	3													
		EC : Philosophie morale et politique 4		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 59 : Langue vivante (1 langue au choix)	3													
		LANSAD Allemand														
		LANSAD Italien														

TRANSVERSAL	LANSAD Espagnol		Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)											
	LANSAD Néerlandais													
	LANSAD Portugais													
	LANSAD Polonais													
	LANSAD Russe													
	LANSAD Anglais													
5	MINEURE SPECIALISATION PHILOSOPHIE													
	UE 56 : Esthétique et culture 2	3												
	EC : Esthétique et culture 2		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
	UE 57 : Epistémologie formelle 2	3												
	EC : Epistémologie formelle 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	O	1H
	UE 58 : Séminaire - Philosophie 3 OU Séminaire préparation concours OU option Lettres classiques	3												
	EC : Séminaire - Philosophie 3		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
	EC : Séminaire - Préparation concours		1	EvC	100	2	E		2	A		1	A	
	Option Lettres classiques (1 EC au choix)													
	EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h	1	E	3h	1	O	30min
	EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
	EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
	EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h	1	E	2h	1	O	30mn
5	MINEURE LETTRES-ADMINISTRATION													
	UE 1 : Libertés publiques	3												
	EC : Libertés publiques		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 2 : Droit de la décentralisation	3												
	EC : Droit de la décentralisation		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 3 : Droit de l'union Européenne	3												
	EC : Droit de l'union Européenne		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
MINEURE LETTRES-SCIENCES														
UE 1 : Langue française	3													

		EC : Langue française		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00	
		UE 2 : Littérature de jeunesse et arts visuels	3													
		EC 1 : Littérature de jeunesse		0,5	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30	
		EC 2 : Arts visuels		0,5	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn	
		UE 3 : Mathématiques	3													
		EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30	
			30													
6	MAJEURE	UE 60 : Métaphysique 5	3													
		EC : Métaphysique 5		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	O	1H	
		UE 61 : Epistémologie 3	3													
		EC : Epistémologie 3		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 62 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5	3													
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 63 : Histoire de la philosophie moderne 5	3													
		EC : Histoire de la philosophie moderne 5		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 64 : Histoire de la philosophie contemporaine 4	3													
		EC : Histoire de la philosophie contemporaine 4		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H	
		UE 65 : Prepro : Séminaire - Philosophie 4	3													
EC : Prepro : Séminaire - Philosophie 4		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H			
		UE 68 : UE libre	3													
		EC : UE Libre		Catalogue des UE libres consultable sur : https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-ue-libres												
		UE 69 : Langue vivante (1 langue au choix)	3													
		LANSAD Allemand														
		LANSAD Italien														
		LANSAD Espagnol														

6	TRANSVERSAL	LANSAD Néerlandais	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)												
		LANSAD Portugais													
		LANSAD Polonais													
		LANSAD Russe													
		LANSAD Anglais													
6	MINEURE	MINEURE SPECIALISATION PHILOSOPHIE													
		UE 66 : Philosophie morale et politique 5	3												
		EC : Philosophie morale et politique 5		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 67 : Séminaire - Histoire de la Philosophie 3	3												
		OU option Lettres classiques													
		EC : Séminaire - Histoire de la Philos.3		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
		Option Lettres classiques (1 EC au choix)													
		EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h	1	E	3h	1	O	30min
		EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
		EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h	1	E	2h	1	O	30mn		
6	MINEURE	MINEURE LETTRES-ADMINISTRATION													
		UE 1 : Droit administratif	3												
		EC : Droit administratif		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		UE 2 : Histoire de l'administration	3												
		EC : Histoire de l'administration		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
		MINEURE LETTRES-SCIENCES													
		UE 1 : Langue française et Littérature	3												
EC : Langue française et Littérature		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00		
UE 2 : Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière 2	3														
EC : Géologie-Biologie		1	EvT		1	E	1H00	1	E	1H00	1	E	1H00		
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S5 UE 50 - 53 - 55 - 56 - 58 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S6 UE 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

Licence accès santé Histoire - Lettres - Philosophie : NIVEAU 3

Les étudiants de LAS3 sont inscrits en N3 Histoire, N3 Lettres parcours Lettres modernes, N3 Lettres parcours Lettres classiques ou N3 Philosophie

LAS3 Philosophie

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	MAJEURE	UE 50 : Métaphysique 4	3												
		EC : Métaphysique 4		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 51 : Epistémologie 2	3												
		EC : Epistémologie 2		1	EvT		1	E	4H				1	O	1H
		UE 52 : Histoire de la philosophie moderne 4	3												
		EC : Histoire de la philosophie moderne 4		1	EvT		1	E	4H				1	O	1H
		UE 53 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 4	3												
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 4		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 54 : Texte philosophique en langue étrangère	3												
		EC : Texte philosophique en langue étrangère		1	EvC	100	2	O et E					1	O	1H
		UE 55 : Philosophie morale et politique 4	3												
		EC : Philosophie morale et politique 4		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
5	TRANSV	UE 59 : Langue vivante	3												
		EC : Anglais		1	EvC		2	E et A	E:1h A				1	E	1h
5	MINEURE	Mineure Spécialisation Philosophie													
		UE 56 : Esthétique et culture 2	3												
		EC : Esthétique et culture 2		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 57 : Epistémologie formelle 2	3												
		EC : Epistémologie formelle 2		1	EvT		1	E	2H				1	O	1H
		UE 58 : Séminaire - Philosophie 3 OU option Lettres classiques	3												
EC : Séminaire - Philosophie 3		1	EvC	100	2	A					1	O	1H		

Option Lettres classiques (1 EC au choix)													
EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h				1	E	2h
EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h				1	E	2h
EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h				1	O	30min
EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn
EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn
EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h				1	O	30mn

	30												
--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6	MAJEURE	UE 60 : Métaphysique 5	3												
		EC : Métaphysique 5		1	EvT		1	E	4H				1	O	1H
		UE 61 : Epistémologie 3	3												
		EC : Epistémologie 3		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 62 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5	3												
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 63 : Histoire de la philosophie moderne 5	3												
		EC : Histoire de la philosophie moderne 5		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 64 : Histoire de la philosophie contemporaine 4	3												
		EC : Histoire de la philosophie contemporaine 4		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 65 : Prepro : Séminaire - Philosophie 4	3												
		EC : Prepro : Séminaire - Philosophie 4		1	EvC	100	2	A					1	O	1H
TRANSVERSAL	UE 68 : UE libre	3													
	EC : UE libre		Catalogue des UE libres consultable sur : https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-ue-libres												
	UE 69 : Langue vivante	3													
		EC : Anglais		1	EvC	100	2	E+O	3h*+10min				2	E+O	3h*+10min

Mineure Spécialisation Philosophie														
		UE 66 : Philosophie morale et politique 5	3											
		EC : Philosophie morale et politique 5		1	EvC	100	2	E				1	O	1H
		UE 67 : Séminaire - Histoire de la Philosophie 3	3											
		OU option Lettres classiques												
		EC : Séminaire - Histoire de la Philos.3		1	EvC	100	2	A				1	O	1H

6	MINEURE	Option Lettres classiques (1 EC au choix)													
		EC : Latin 1 (débutant)	27	1	EvC	100	2	E	1h/2h				1	E	2h
		EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h				1	E	2h
		EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h				1	O	30min
		EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn
		EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn
		EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h				1	O	30mn
	30														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S5 UE 50 - 53 - 55 - 56 - 58 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S6 UE 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 6 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 6 axes entraîne la validation du module Développement Durable.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2024-2025 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) » Attention en LAS 3 ou LAS-R 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024 - 2025

LANSAD - LICENCES

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is placed over a faint, light-colored rectangular stamp.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: Fabienne DAUVERGNE	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CELEN Espagnol : M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien : M. Claudio CHIANCONE Néerlandais : Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EVC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la compostante d'inscription de l'étudiant

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
 ML'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de xx absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Non concerné		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée			X		

Niveau 2 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Niveau 3 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Licence tous niveaux

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
		LANSAD Autres langues LCC/ LCSH													
		LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
		N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
		LANSAD Anglais LCC/LCSH													
		N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h	
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h	
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h	
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min	

LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
LAS 2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		pas de RSE			1	E	1h
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	0	10 min				1	O	10 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais INSPE													
UE 303 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	E	1h	1	E	1h
UE 501 Anglais		1	EvC		2	E + A		1	E	1h30	1	E	1h30

UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/ 15 min
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 min
N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 min
LANSAD Anglais SCIENCES													
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O		2	O + A	10min	2	A + O	10min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+O	10min
LANSAD Anglais LCC/LCSH													
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	5 min	1	O	5 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		1	0	15 min				2	E + O	45 min/ 5 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h
LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH EAD													
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
LAS 1 S2		1	EvC		2	O + E		pas de RSE			2	E + O	45min/7min
LAS 2 S4		1	EvC		2	O + A		pas de RSE			1	O	20 min
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/7min	2	E + O	45min/7min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N1 S2 EAD		1	EvT		2	M + O	10 min				2	M + O	10 min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	0	15 min
LANSAD Anglais INSPE													
UE 201 Anglais		1	EvC		2	E + O		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
UE 401 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	O	10 min	1	O	20 min
UE 601 Anglais		1	EvC		2	O + A		1	O	20 min	1	O	20 min

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre



**UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2024-2025

UE PLURIDISCIPLINAIRES

Parcours 1 : Lettres-Administration

Parcours 2 : Lettres-Sciences

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue circular stamp.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique des Parcours : Laurent LAMOINE

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Lettres-Administration	Laurent LAMOINE	Laurent.LAMOINE@uca.fr
Lettres-Sciences		

Contact en scolarité : Marie RANCE Pluri.LCHS@uca.fr ou Marie.RANCE@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Non contrôlée
Assiduité aux TP	Non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 60 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution ou neutralisation à l'EC Absence injustifiée => l'étudiant.e est déclaré.e défaillant.e dès la 1ère absence injustifiée à l'EC

UE PLURIDISCIPLINAIRES LETTRES-ADMINISTRATION

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : sans objet

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 1 : Droit constitutionnel	3												
		EC : Droit constitutionnel		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15mn
		UE 2 : Finances publiques	3												
		EC : Finances publiques		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		UE 3 : Histoire du monde	3												
		EC : Histoire du monde		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
			9												
4		UE 1 : Géopolitique	3												
		EC : Géopolitique		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
		UE 2 : Histoire politique	3												
		EC : Histoire politique		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
					6										

5	UE 1 : Libertés publiques	3												
	EC : Libertés publiques		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 2 : Droit de la décentralisation	3												
	EC : Droit de la décentralisation		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 3 : Droit de l'union Européenne	3												
	EC : Droit de l'union Européenne		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		9												
6	UE 1 : Droit administratif	3												
	EC : Droit administratif		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
	UE 2 : Histoire de l'administration	3												
	EC : Histoire de l'administration		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
			6											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

UE PLURIDISCIPLINAIRES LETTRES-SCIENCES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : sans objet

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 1 : Métiers de l'enseignement et de l'éducation	3												
		EC : Métiers de l'enseignement et de l'éducation		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		UE 2 : Mathématiques	3												
		EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		UE 3 : Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière 1	3												
		EC : Sciences Physiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	O	15 mn
		9													
4		UE 1 : Langue française	3												
		EC : Langue française		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
		UE 2 : Mathématiques	3												
		EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1H00	1	E	1H00	1	E	1H00
		6													

5	UE 1 : Langue française	3												
	EC : Langue française		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 2 : Littérature de jeunesse et arts visuels	3												
	EC 1 : Littérature de jeunesse		0,5	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
	EC 2 : Arts visuels		0,5	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
	UE 3 : Mathématiques	3												
	EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
	9													
6	UE 1 : Langue française et Littérature	3												
	EC : Langue française et Littérature		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 2 : Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière 2	3												
	EC : Géologie-Biologie		1	EvT		1	E	1H00	1	E	1H00	1	E	1H00
		6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.



**UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2024 - 2025

**UE LES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'EDUCATION SEMESTRE 4**

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', written over a light grey circular stamp.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique du Parcours : Eric Valière

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Les métiers de l'enseignement et de l'éducation semestre 4 de la N2	Eric Valière	Eric.Valiere@uca.fr

Contact en scolarité : Marie RANCE - Pluri.LCHS@uca.fr ou Marie.Rance@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Non contrôlée
Assiduité aux TP	Non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà d'une heure après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution ou neutralisation à l'EC Absence injustifiée => l'étudiant.e est déclaré.e défaillant.e dès la 1ère absence injustifiée à l'EC

Un appel peut être fait dans le cadre de l'accompagnement des étudiant.e.s à la réussite

UE LES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION SEMESTRE 4

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : sans objet

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4		UE 1 : Les métiers de l'enseignement et de l'éducation	3												
		EC 1 : Les métiers de l'enseignement et de l'éducation (semestre 4)		1	EvT	1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30	
			3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.